

TV / Internet / Téléphone

En Suisse, il existe divers fournisseurs de services Internet, téléphone et TV câblée. Ces offres dépendent parfois du lieu de domicile. Presque tous les habitants doivent payer des taxes pour la radio et la télévision.

La redevance de radio et de télévision

Dans chaque ménage (chaque appartement) qui a un appareil pour recevoir les programmes radio ou télévision — y compris un ordinateur connecté à Internet ou un téléphone — il faut payer une taxe pour utiliser la radio et la télévision. C'est la redevance.

Cette taxe soutient les programmes de la télévision et radio Suisse (SSR). C'est la société Serafe qui facture la taxe.

Les personnes qui reçoivent des prestations complémentaires (des PC) ne doivent pas payer la redevance.

Le téléphone, Internet, la télévision par câble

Pour le téléphone, Internet et la télévision, il existe en Suisse plusieurs fournisseurs. Les fournisseurs sont différents d'une région à l'autre, parfois même d'un immeuble à l'autre. Les prix et les services sont différents d'un fournisseur à l'autre. Conseil : comparez les offres.

En général, les connexions Internet à domicile sont très rapides. En Suisse, il n'y a pas beaucoup de « cafés internet » (ou cybercafés) car presque toutes les personnes ont une connexion internet à la maison.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.bonjour-jura.ch/fr/habitat/tv-internet-telephone